

## PROGRAMME PEDAGOGIQUE

### FORMATION CONTINUE TAXI – RECYCLAGE OBLIGATOIRE

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée de la formation :</b>                      | 14h sur 2 jours (8h30-12h00 / 13h30-17h00)                                                                                                                                                                                        |
| <b>Tarif par stagiaire :</b>                        | 390€ — Organisme de formation exonéré de TVA                                                                                                                                                                                      |
| <b>Dates de session :</b>                           | 9 & 10/09/2026   7 & 8/10/2026   4 & 5/11/2026   9 & 10/12/2026                                                                                                                                                                   |
| <b>Inscription :</b>                                | Inscription 1 semaine avant la session sauf situation exceptionnelle ne nécessitant pas de délai de traitement.                                                                                                                   |
| <b>Handicap :</b>                                   | Intégration et aménagement possibles, contactez notre référente handicap Laurene S. au 02.99.53.53.35.<br>Coordonnées Agefiph par région : <a href="#">voir les contacts régionaux</a>                                            |
| <b>Lieux de réalisation (selon disponibilité) :</b> | Lieu 1 : UMIH 35, 40 rue du Bignon, Delta 3, 35510 CESSON-SEVIGNE<br>Lieu 2 : CAPEB 35, 17 rue des Mesliers, 35510 CESSON-SEVIGNE                                                                                                 |
| <b>Liens utiles :</b>                               | Lien statistiques formation : <a href="https://cnams-bretagne.fr/ams-formation/">https://cnams-bretagne.fr/ams-formation/</a>                                                                                                     |
| <b>Public visé &amp; Prérequis :</b>                | Public visé : Professionnels du T3P : Chefs d'entreprise, salariés ou demandeurs d'emploi.<br>Prérequis : Titulaires d'une carte professionnelle valide                                                                           |
| <b>Financements possibles :</b>                     | Avec subrogation : FAFCEA, France Travail<br>Sans subrogation : OPCO                                                                                                                                                              |
| <b>Jauge &amp; Résultats :</b>                      | Jauge maximale : 10 stagiaires<br>Taux de réussite 2025 : 100%                                                                                                                                                                    |
| <b>Contacts :</b>                                   | Responsable pédagogique & référente handicap : Laurene S.<br>Gestionnaire administrative : Anne-Claire H.<br>Tél : 02.99.53.53.35.   Email : <a href="mailto:ams.formation@cnams-bretagne.fr">ams.formation@cnams-bretagne.fr</a> |

### OBJECTIFS & COMPETENCES DEVELOPEES PAR LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser le cadre réglementaire du droit du T3P et ses évolutions.
- Optimiser la facturation, la tarification spécifique et le conventionnement CPAM.
- Identifier les risques professionnels (DUERP), adopter les bonnes postures de conduite.
- Mettre à jour ses connaissances en sécurité routière et maîtriser le constat amiable.
- Exécuter les gestes élémentaires de prévention et de secours civiques (PSC1).

## METHODES & OUTILS PEDAGOGIQUES

La formation alterne des phases théoriques interactives et des mises en situation.

**Supports :** Projection vidéo, livrets de cours et mise à disposition d'un Padlet numérique accessible 24/7 sur mobile, tablette et ordinateur.

**Ateliers pratiques :** Lunettes de simulation d'alcoolémie / fatigue, mannequins de réanimation et défibrillateurs.

**Livrables :** Remise d'un mémento des Premiers Secours et attestation officielle de recyclage PSC1.

## EVALUATION

Un test de positionnement est réalisé en début de session. Tout au long de la formation, des quizz et des mises en situation permettent d'évaluer l'acquisition des compétences par les participants, y compris l'exécution des gestes élémentaires de prévention et de secours civiques (PSC1). Cette évaluation continue s'effectue en fin de formation et atteste de l'acquisition, par le participant, de chacune des compétences.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

### *JOUR 1 : Réglementation, Tarification & Risques Professionnels*

#### **08h30 - 10h15      MODULE 1 : Droit du T3P \_ Intervenant : M. LE BRETON**

- Évolutions législatives et réglementaires récentes régissant l'activité Taxi/VTC.
- Calcul de la tarification et maîtrise des différents tarifs réglementaires.
- Éléments obligatoires devant figurer sur les factures et reçus de transport.

#### **10h30 - 12h00      MODULE 2 : Réglementation Spécifique Taxi \_ Intervenant : M. LE BRETON**

- Règles d'exercice locales, devoirs du chauffeur et obligations d'équipement de l'artisan.

#### **13h30 - 15h15      MODULE 3 : Gestion du Transport CPAM \_ Intervenant : CPAM 35**

- Cadre réglementaire et modalités d'application du Conventionnement CPAM.

#### **15h30 - 17h00      MODULE 4 : Santé & Postures au travail \_ Intervenant : M. KLEIN**

- Évaluation des risques professionnels et obligations réglementaires liées au DUERP.
- Gestes et postures : ergonomie au poste de conduite et manutention des bagages.
- Techniques d'aide au transfert sécurisé des Personnes à mobilité réduite.

### *JOUR 2 : Secourisme & Sécurité Routière*

#### **08h30 - 12h00      MODULE 5 : Premiers Secours (PSC1) \_ Intervenant : UDPS 35**

- Mise à jour des techniques de secourisme et conduite à tenir immédiate en cas d'accident.
- Mises en situation pratiques : protéger la zone, alerter les secours, secourir.
- Évaluation théorique par QCM et évaluation pratique continue lors des mises en situation de secourisme.

**13h30 - 17h00**

**MODULE 6 : Sécurité routière & Constat \_ Intervenant : M. KLEIN**

- Sensibilisation aux facteurs de risques : alcoolémie, fatigue, distracteurs (téléphone etc...).
- Mise à jour des connaissances réglementaires sur le Code de la route et la signalisation.
- Méthodologie d'analyse et remplissage conforme d'un constat amiable.
- **Evaluation finale** : Quizz pour valider les acquis.